

Personnes autorisées à entrer en carrosse et à cheval dans la cour du Louvre - 1611

(Paris, Archives nationales, KK 544 fol. 193r°-195r°)

La cote KK 544 conservée aux Archives nationales (Paris) sous le titre « Règlements de la Maison du roi. 1560-1606 » représente un volume cohérent rassemblant principalement des règlements et ordonnances sur la Maison du roi. L'ensemble du recueil, composé de trente-six textes, recouvre la période 1551-1625, soit des règnes de Henri II à Louis XIII.

Tous les règlements du registre KK 544 ont été transcrits et mis en ligne au sein du corpus raisonné : « [Aux sources de l'étiquette à la cour de France \(xvi^e-xviii^e siècles\)](#) ». Ces textes sont regroupés sur la page : « [Règlements de la Maison du roi \(1551-1625\)](#) ».

Le travail de transcription a été effectué par Alice Camus, attachée de recherche au Centre de recherche du château de Versailles.

Les transcriptions ont été réalisées suivant les normes établies par Bernard Barbiche et Monique Chatenet (Bernard Barbiche et Monique Chatenet (dir.), *L'édition des textes anciens, xvi^e-xviii^e siècle*, Paris, Inventaire général, 1990). Par conséquent, la graphie a été rigoureusement respectée. Seules l'accentuation, les majuscules et la ponctuation ont été modernisées. Enfin, l'usage du gras a été privilégié pour permettre une meilleure lisibilité des documents.

[Fol. 193 r°]

Rouille des princes, seigneurs et dames qui doivent entrer en carrosse et à cheval en la cour du Louvre, lequel Sa Majesté a ordonné en la présence de la royne régente sa mère estre fait sans préjudice du rang d'iceulx et desdictes princesses cy-après nommées.

Monsieur le prince de Condé.

Monsieur le prince de Conty.

Monsieur le comte de Soissons.

Monsieur le duc de Guise et ses frères.

Monsieur le duc de Mayenne.

Monsieur le duc d'Aiguillon.

Monsieur le duc de Nevers.

Personnes autorisées à entrer en carrosse et à cheval dans la cour du Louvre - 1611

(Paris, Archives nationales, KK 544 fol. 193r°-195r°)

Monsieur le duc de Longueville.

Monsieur le comte de Saint-Pol.

Monsieur de Vaudémont.

Monsieur le duc d'Elboeuf.

Monsieur le duc de Nemours.

Monsieur le duc de Vendosme.

[v°]

Monsieur le marquis de Verneuil.

Monsieur le comte de Maurs.

Monsieur le connestable.

Messieurs les ambassadeurs tant ordinaires qu'extraordinaires.

Messieurs les cardinaux.

Monsieur de Souvré avec le roy.

Messieurs les cappitaines des gardes du corps avec le roy.

Monsieur le comte de La Marc colonnel des cent suisses à la teste de ses suisses entrant et sortant et non autrement.

L'escuyer servant avec le roy.

Monsieur de Chammieux avec la reyne.

Monsieur de La Chastaigneraye cappitaine des gardes de la reyne avec ladicte dame.

Monsieur le commandeur de Sillery premier escuyer et ladicte dame avec Sa Majesté et l'escuyer servant.

Madame la princesse de Condé mère.

Madame la princesse de Condé.

Madame la princesse d'Orange.

Madame la princesse de Conty.

[Fol. 194 r°]

Madame la comtesse de Soissons et messieurs ses enfans.

Personnes autorisées à entrer en carrosse et à cheval dans la cour du Louvre - 1611

(Paris, Archives nationales, KK 544 fol. 193r°-195r°)

Mademoiselle de Montpensier.

Madame d'Angoulesme.

Madame la duchesse de Guise mère.

Madame la duchesse de Guise.

Madame la duchesse de Mayenne et mademoiselle sa fille.

Madame la duchesse de Nevers et messieurs ses enfans.

Madame la comtesse de Saint-Paul et son filz.

Mesdemoiselles de Longueville.

Madame la duchesse de Mercoeur.

Madame la duchesse de Vendosme.

Madame de Martigues.

Madame d'Aumalle et mesdemoiselles ses filles.

Madame la princesse d'Orange la veufve.

Madame la duchesse de Bouillon mareschalle.

[v°]

Madame de Rohan.

Madame la duchesse de Rohan.

Mademoiselle de Rohan.

Madame la duchesse d'Elboeuf.

Madame de la Trimouille.

Madame de Sully.

Madame la comtesse d'Auvergne.

Madame de Ventadour.

Madame la duchesse d'Anville.

Madame la duchesse de Buillon Maulevrier.

Madame de Candalle.

Madame de Guercheville dame d'honneur de la reyne.

Personnes autorisées à entrer en carrosse et à cheval dans la cour du Louvre - 1611

(Paris, Archives nationales, KK 544 fol. 193r°-195r°)

Madame la marquise d'Ancre dame d'atour de Sa Majesté.

Autres ausquelz le roy par grâce spéciale a permis attendu leurs aages et indispositions de pouvoir entrer au Louvre la nuit en carosse.

Messieurs les ducs de Bouillon.

D'Espernon.

[v°]

et de Sully.

Faict à Paris le huictiesme iour de febvrier mil six cens onze. Ainsy signé Louis, et plus bas de Loménie.